

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance spéciale tenue le : 21 juillet 2016

Point de décision

Point d'information

### SUJET :

**NOMINATION DU CHEF DU DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIOLOGIE DU  
CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**

**PROVENANCE :** Direction des services professionnels

**PERSONNE RESPONSABLE :** Josée Savoie, M.D., DSPH

**SECTEUR D'ACTIVITÉ :** Affaires médico-administratives

### SOMMAIRE :

À la suite des travaux du comité de nomination pour le choix du chef du Département d'anesthésiologie du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ont entériné la recommandation du comité de nomination. En conséquence, nous proposons la nomination du docteur Guy Beaubien à titre de chef du Département d'anesthésiologie du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat de quatre ans.

### OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration

### IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

### PROJET DE RÉSOLUTION :

**ATTENDU** la recommandation du comité de nomination;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

**ATTENDU** la recommandation de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'accepter la nomination du **docteur Guy Beaubien** à titre de chef du Département d'anesthésiologie du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal pour un premier mandat de quatre ans.

En plus des fonctions prévues à la Loi pour le chef du département, le Dr Beaubien se voit signifier des attentes particulières en ce qui concerne les dossiers suivants :

- Hiérarchiser et standardiser les soins dans les différents milieux;
- Poursuivre le développement de la mission universitaire en enseignement et en recherche;
- Maintenir la collaboration et la communication au niveau départemental et interdépartemental;
- Travailler avec les différentes instances pour permettre le recrutement d'un nombre suffisant de membres pour maintenir et même bonifier l'offre de service dans les blocs opératoires et pour toutes les activités hors bloc.